

COMMISSION DES LITIGES
LIGUE OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE DE TENNIS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 OCTOBRE 2020

Les membres suivants ont assisté à la séance :

Président Brice JOFFRE
Membres Jean-Louis DARLAY
 Pierre ASTIE

Secrétaire de séance : Pierre ASTIE

En application de l'article 11 et suivants des statuts de la FFT et des articles 1-4 et 55-2 des règlements administratifs de la FFT, la Commission des litiges de la Ligue Occitanie de Tennis, convoquée par son président, s'est réunie le 28 Octobre 2020, en vue de se prononcer sur la validité des candidatures à l'élection des délégués au titre de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Tennis.

Le quorum étant atteint, la Commission peut valablement délibérer.

Dans sa séance la commission a constaté que :

1 liste de candidature présentée par Mr Pierre DOUMAYROU et composée de 6 titulaires :

- 1 Pierre DOUMAYROU
- 2 Eric LARGERON
- 3 Serge MARTY
- 4 Philippe BELOU
- 5 Martine BISSET
- 6 Ana Maria MAURETTE

et 6 suppléants :

- 1 Michel BOYER
- 2 Michel VERDIER
- 3 Guylaine SERRANO
- 4 Cécile GATOUILLAT
- 5 Michelle ROBERT
- 6 Jean-Christophe MAURETTE
-

a été déposée au siège de la Ligue Occitanie de Tennis ;

– le dépôt du dossier de la liste de candidatures conduite par M. Pierre DOUMAYROU a été effectué le 23 Octobre 2020, soit plus de 21 jours avant l'Assemblée Générale de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée convoquée le 14 Novembre 2020 ; le dossier était composé :

- des lettres de candidature signées par les titulaires et des lettres de candidature signées par les suppléants ;
- de la copie de la carte d'identité des candidats titulaires et des candidats suppléants
- des attestations de licence de l'année sportive en cours et de l'année sportive précédente des candidats titulaires et des candidats suppléants.
- d'une attestation sur l'honneur de non condamnation signée par chacun des candidats titulaires et d'une attestation sur l'honneur de non condamnation signée par chacun des candidats suppléants ;

Au regard des éléments susvisés, la Commission a procédé à la vérification de l'exactitude pour chaque candidat :

- du numéro de licence pour l'année en cours et l'année précédente;
- de l'appartenance à une association affiliée à la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée ;
- de la majorité au jour de l'élection ;
- de l'absence de sanctions disciplinaires d'inéligibilité à temps prononcées définitivement ;
- de l'absence de lien avec la FFT, la Ligue ou le Comité Départemental à titre de salarié ou d'agent public mis à disposition.

Après examen, la Commission considère que les éléments du dossier fourni sont conformes à la réglementation fédérale.

En conséquence,

Statuant en premier ressort,

Vu l'article 11 des statuts de la FFT,

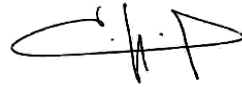
Vu les articles 1-3, 55-2, 126-1 et 126-3 des règlements administratifs de la FFT,

La Commission des litiges de la Ligue Occitanie de Tennis a décidé de valider la liste de candidatures présentée par M. Pierre DOUMAYROU, à l'élection des délégués au titre de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Tennis lors de l'Assemblée Générale de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée convoquée le 14 Novembre 2020.

La présente décision fait l'objet d'une publication horodatée sur le site Internet de la Ligue Occitanie de Tennis.

La présente décision pourra faire l'objet d'un appel devant la Commission Fédérale des litiges dans un délai de 48 heures à compter de sa publication sur le site Internet de la ligue Occitanie de Tennis conformément aux articles 126-1 et 126-3 des règlements administratifs de la FFT.

Brice JOFFRE
Président Commission
Régionale des Litiges de la Ligue Occitanie

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Astie', written over a horizontal line.

Pierre ASTIE
Secrétaire de séance